

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 31 Mai 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 79

Pouvoirs : 8

Membres votants : 87

Date de la convocation : 24/05/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi trente-et-un mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LCAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LACAILLE Yannick, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Madame MUSSET Josette, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VIEREN Jacques.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur SEYS Nicolas pouvoir à Madame DUTEIL Myriam, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 80/2022 : Décision modificative N°1 du Budget Annexe Zone d'activités Les Granges.

L'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique.

Cependant, le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par des décisions budgétaires. Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Des travaux pour le remplacement des lampadaires en éclairage LED nécessitent l'ouverture de crédits budgétaires. Les travaux s'élèvent à 29 500 € HT, une erreur d'affectation dans les budgets n'a pas permis de mandater ces factures sur 2021. Cette somme doit être inscrite au Chapitre 011 article 605 du budget ZAE les Granges 2022. Cette dépense nécessite de générer des écritures de stocks qui sont présentées dans la décision modificative ci-dessous.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales articles L 1612-4 et L 1612-11 ;

Vu le Budget Primitif adopté le 7 avril 2022 ;

Considérant le nécessité de prévoir les crédits budgétaires

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** la décision modificative N° 1 du budget annexe ZAE les Granges présentée comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7133-90 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 500,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	29 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3351-90 : Terrains	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641-90 : Emprunts en euros	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	29 500,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		29 500,00 €		29 500,00 €

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220531-80_2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022
Affichage : 10/06/2022